



ÉLABORATION DU
PLU
PLAN LOCAL D'URBANISME



Présentation des éléments saillants du diagnostic territorial et de l'EIE du PLU de Moureuille

COPIL « PPA » du 6 Juin 2025



CAMPUS DÉVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cend्रे
63800 COURNON-D'Auvergne
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr



19, place du Président Kennedy
49100 ANGERS
Tel: 06 12 83 69 35
Mail : contact@sire-conseil.fr

SOMMAIRE

❑ Contexte réglementaire et territorial

❑ Etat Initial de l'Environnement

❑ Diagnostic territorial

- Les dynamiques démographiques et en matière d'habitat
- Les dynamiques urbaines et foncières
- Les dynamiques socio-économiques et agricoles
- Les dynamiques en matière d'équipements, de services et de mobilité

❑ Principaux enjeux

❑ Calendrier prévisionnel

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET TERRITORIAL

Un PLU prescrit par délibération du Conseil Municipal du 27/06/2024

Le PLU, c'est quoi ?

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Un document stratégique qui traduit le projet politique d'aménagement et de développement de la commune pour les 10 à 12 prochaines années

Un outil de planification qui réglemente le droit des sols de chaque parcelle, publique ou privée

Les étapes du projet

01

OBSERVER le territoire

LE DIAGNOSTIC

Permet de faire un état des lieux du territoire sous tous ses angles (habitat, équipement, patrimoine, économie, déplacements, environnement...) afin de mettre en lumière les enjeux du territoire.

02

CHOISIR un cap

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Exprime une vision stratégique du développement du territoire.

03

DEFINIR des Règles

LA TRADUCTION REGLEMENTAIRE

Détermine où et comment construire sur la commune, en définissant pour chaque secteur, les règles de construction applicables.

04

VALIDER le projet

LA VALIDATION

L'approbation définitive du PLU par le Conseil Municipal intervient après consultation des Personnes Publiques Associées (Etat, Département, Chambres consulaires...) et enquête publique.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

❑ Une commune actuellement soumise aux dispositions du RNU

- Prescription de l'élaboration du PLU par délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2024.

❑ Les objectifs de l'élaboration du PLU :

- Modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain ;
- Maîtriser l'urbanisation à venir et privilégier la protection des personnes et des biens ;
- Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers, les zones humides et les cours d'eau ;
- Elaborer un document prenant en compte les risques naturels présents sur le territoire communal dans l'objectif d'assurer la protection des personnes et des biens ;
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti, architectural et historique ;
- Assurer la qualité des insertions architecturales, urbaines et paysagères ;
- Maintenir la population résidente, notamment en poursuivant les aménagements publics au sein du village.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

- ❑ **Un PLU qui doit intégrer des directives et principes réglementaires qui s'imposent à lui, et notamment : Loi Montagne, Loi « Climat et résilience » du 22 août 2021 puis modifiée par la loi ZAN du 20 juillet 2023**
 - Des projets de loi en cours... (Loi TRACE, Loi Transition foncière...)
- ❑ **Un PLU qui s'inscrit dans la hiérarchie des normes :**
 - Le SRADDET, approuvé le 10/04/2020, en cours de modification ;
 - Le SCOT du Pays des Combrailles, approuvé le 10/09/2010, en cours de révision ;
 - Les autres plans et programmes : Le SDAGE Loire-Bretagne, SAGE Sioule, Schéma Régional des Carrières Auvergne Rhône Alpes....
- ❑ **Un PLU qui s'articule aussi avec les servitudes d'utilité publique applicables sur le territoire et les contraintes foncières :**
 - Servitudes autour des lignes électriques et des cimetières ;
 - Périmètres de réciprocité agricole...

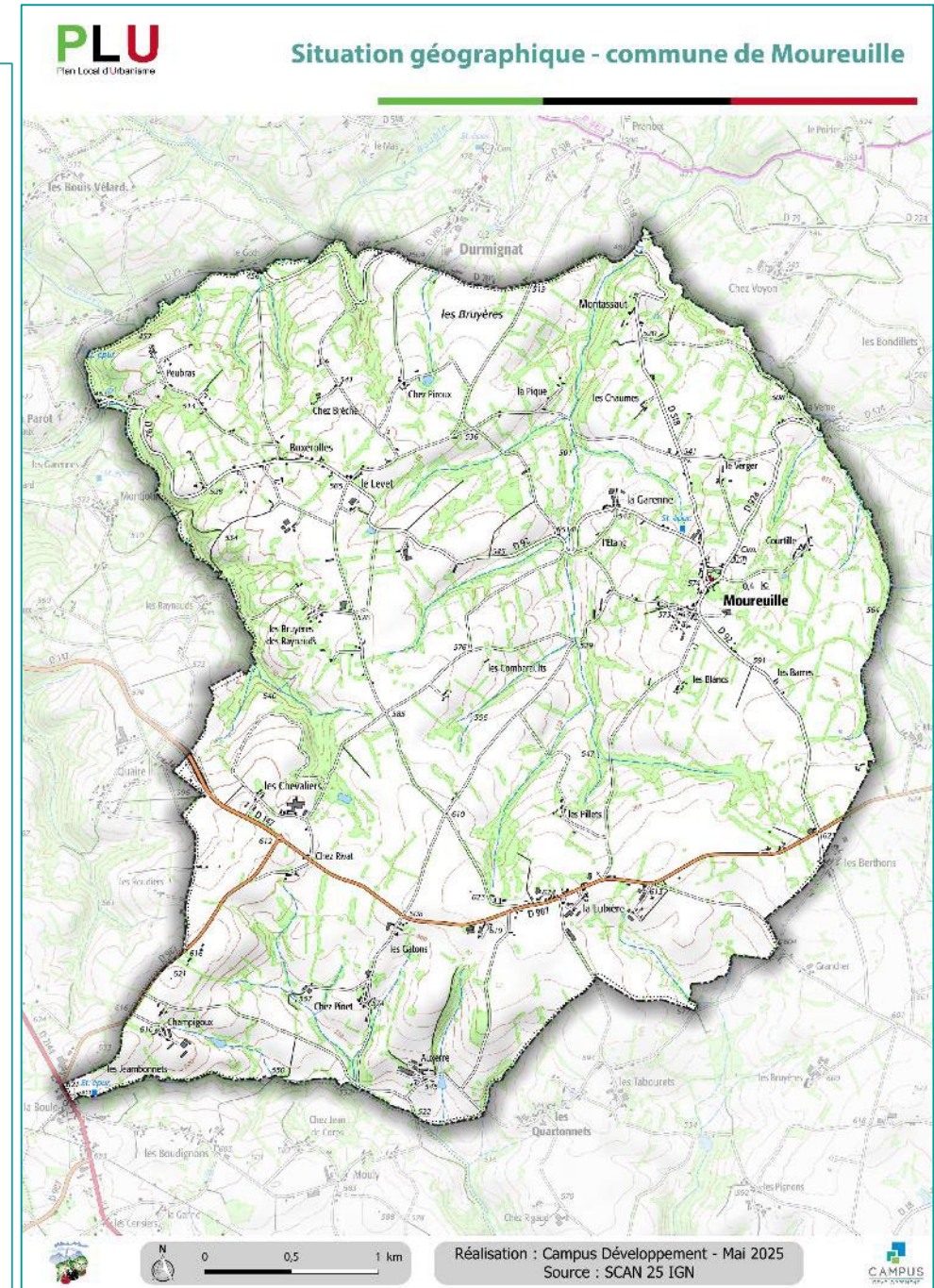


❑ Moureuille, une commune de 380 habitants située en limite de la commune de St-Eloy-les-Mines

- Elle s'étend sur 1 692 ha, sur un plateau variant entre 450 et 625 m, espace de transition entre les collines et les campagnes d'altitudes des Combrailles au Sud et les grandes plaines du bocage bourbonnais au Nord.

❑ Une commune qui se distingue par :

- Une croissance démographique importante, une population relativement jeune et une taille moyenne des ménages élevée ;
- Une accessibilité aisée depuis la D2144 et la D998, axes qui permettent de rejoindre ensuite l'autoroute A71 en 30 minutes ;
- Une organisation urbaine structurée autour du bourg et des villages de Buxerolles et La Lubière ;
- Une activité agricole très importante, orientée notamment vers l'élevage ;
- Une forte dépendance vis-à-vis du pôle de St-Eloy-les-Mines...
- La présence proche de la mine d'Echassières, porteuse du projet de développement « EMILI ».



□ Une commune située au Nord de la Communauté de Communes du Pays de St-Eloy :

- 34 communes
- 15 500 habitants
- Siège à Saint-Eloy-les-Mines



0 2,5 5 km

Réalisation : Campus Développement - Mars 2025
Source : IGN

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

□ Contexte général

- Une commune située au Nord du Puy-de-Dôme, dans un paysage rural éloigné des grandes villes et métropoles ;
- Un territoire à l'interface des Combrailles et de la grande plaine de l'Allier ;
- Une topographie vallonnée, notamment le long des ruisseaux qui maillent le territoire communal ;
- Des vues vers les collines boisées des Combrailles, vers la chaîne des Puys ainsi que vers le massif du Sancy plus au Sud.

□ Patrimoine bâti et architectural

- Une église datant du 11ème siècle ;
- Un bourg ayant fait l'objet d'aménagements relativement récents.



Vue aérienne de Moureuille -
©Campus Développement

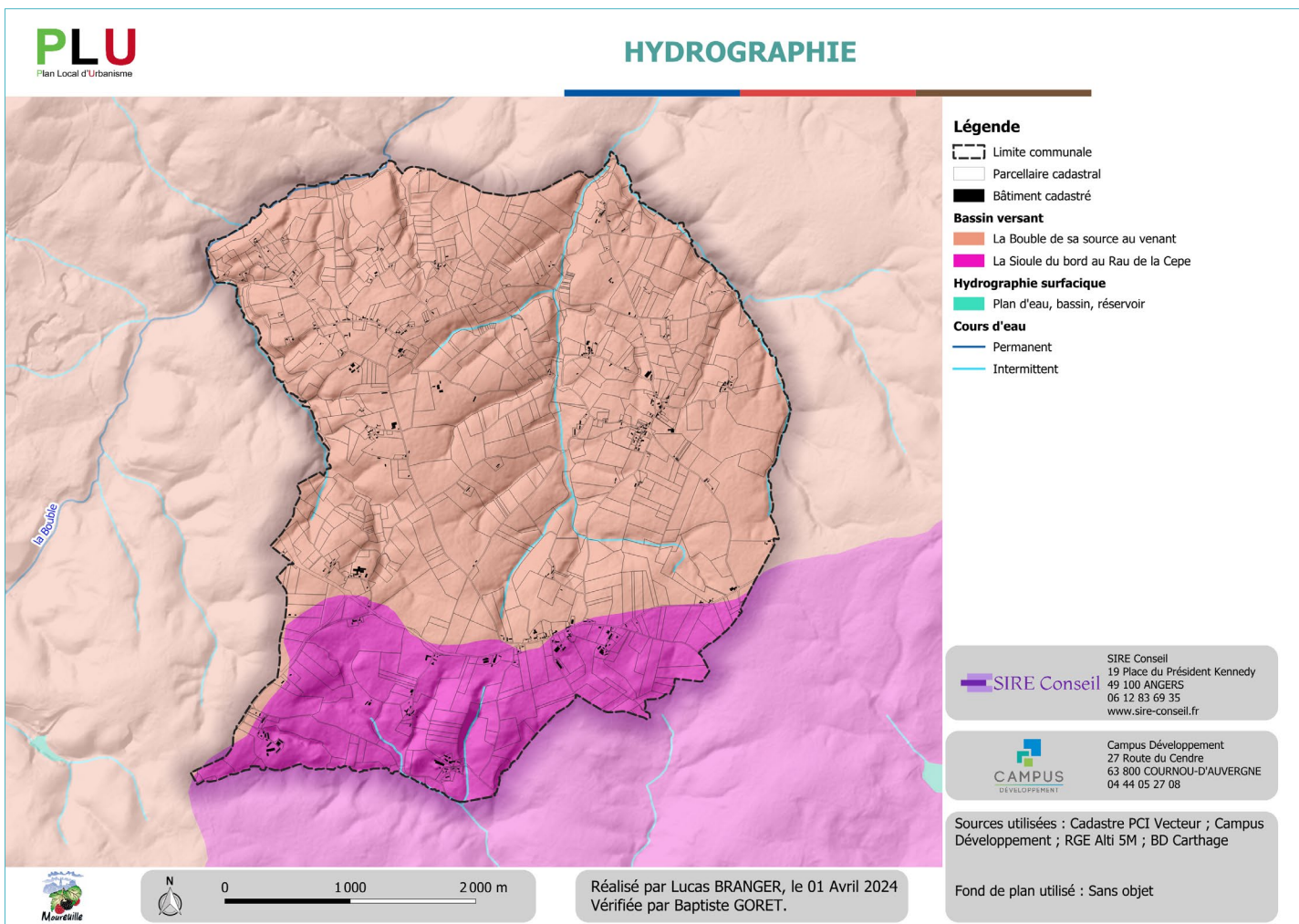


Vue vers le grand paysage au
Sud (chaîne des Puys, massif
du Sancy) depuis la D987 à la
Lubièrre - ©Campus
Développement

ENVIRONNEMENT NATUREL : EAU

11

- **2 Bassins versants** : La Bouble (78,5% du territoire) et la Sioule (21,5%) ;
- **Commune classée en zone sensible** : zones sensibles aux pollutions (eutrophisation par rejets de phosphore et/ou d'azote). Elles doivent faire l'objet de système de collecte et d'épuration afin de réduire les rejets et satisfaire les directives « eaux brutes, « baignades » ou « conchyliculture » de la DCE.



Objectifs du SDAGE Loire-Bretagne :

- Repenser les aménagements des cours d'eau dans leur bassin versant
- Réduire la pollution par les nitrates
- Réduire la pollution organique, phosphorée et microbiologique
- Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides
- Maîtriser et réduire les pollutions dues aux micropolluants
- Protéger la santé en protégeant la ressource en eau
- Gérer les prélèvements d'eau de manière équilibrée et durable
- Préserver et restaurer les zones humides
- Préserver la biodiversité aquatique
- Préserver les têtes de bassin versant

Enjeux du SAGE Sioule :

- Agir sur la continuité, la morphologie des cours d'eau et des zones humides
- Préserver, améliorer et sécuriser la qualité des eaux
- Préserver, améliorer et sécuriser la quantité des eaux
- Protéger la population contre les risques d'inondation
- Partager et mettre en œuvre le SAGE

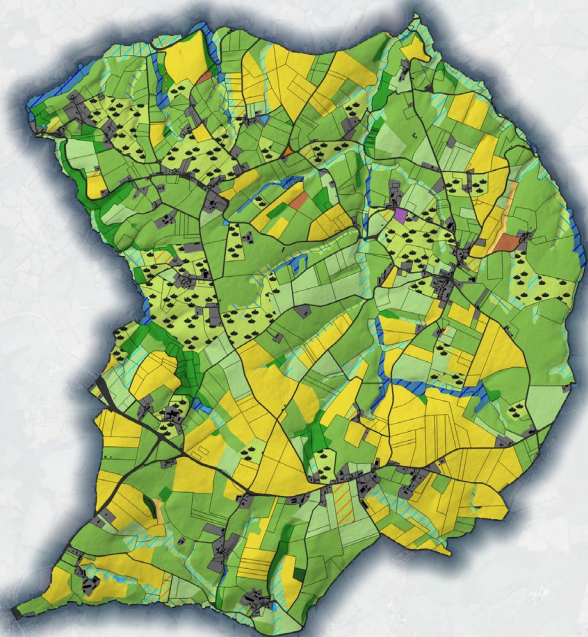
ENVIRONNEMENT NATUREL : FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE

12

- **Aucun périmètre environnemental connu sur le territoire mais 2 à proximité** : une ZNIEFF type II « Forêt des Colettes et Satellites » et un site Natura 2000 « Gorges de la Sioule » (Directive Oiseaux) ;
- **102 Zones Humides connues (40,4 ha) et des ZH probables** sur le territoire : à éviter lors de l'élaboration du PLU ;
- **Un maillage de milieux ouverts (prairies de fauche, prairies permanentes et prairies pâturées) et de culture** ;
- **Des haies bocagères à préserver (environ 105 km de haies et d'alignements d'arbres repérés), quelques arbres d'intérêt** sur la commune.

PLU
Plan Local d'Urbanisme

OCCUPATION DU SOL



Légende

Limite communale	Cours d'eau
Bâtiment cadastré	Retenue d'eau et mare
Parcellaire cadastral	
Milieu fermé	Milieu humide
Boisement de feuillus	Prairie humide
Boisement mixte	Fourré humide
Bosquet	Ripisylve et boisement riverain
Boisement de conifères	
Milieu de transition	Milieu anthropique
Friche arbustive	Bati et jardin
Roncier	Culture
Fourré de feuillus	Voirie et espace associé
Milieu ouvert	Plantation d'arbres
Prairie de fauche	
Prairie permanente non caractérisée	
Friche herbacée	
Prairie pâturée	

SIRE Conseil
SIRE Conseil
19 Place du Président Kennedy
49 100 ANGERS
06 12 83 69 35
www.sire-conseil.fr

CAMPUS Développement
Campus Développement
27 Route du Cendré
63 800 COURNOU-D'AUVERGNE
04 44 05 27 08

Sources utilisées : Cadastre PCI Vecteur ; Campus Développement ; RGE Alt 5M ; Terrain SIRE Conseil 2025 ; RPG 2023 ; BD TOPO

Fond de plan utilisé : Sans objet



Réalisé par Baptiste GORET, le 23 mai 2025
Vérifiée par Thomas SIRE.

PLU
Plan Local d'Urbanisme

HAIE ET ALIGNEMENT D'ARBRES



Légende

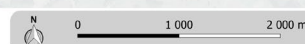
Limite communale
Parcellaire cadastral
Haie et alignement d'arbres (BD TOPO)

SIRE Conseil
SIRE Conseil
19 Place du Président Kennedy
49 100 ANGERS
06 12 83 69 35
www.sire-conseil.fr

CAMPUS Développement
Campus Développement
27 Route du Cendré
63 800 COURNOU-D'AUVERGNE
04 44 05 27 08

Sources utilisées : Cadastre PCI Vecteur ; Campus Développement ; RGE Alt 5M ; Terrain SIRE Conseil 2025 ; BD TOPO

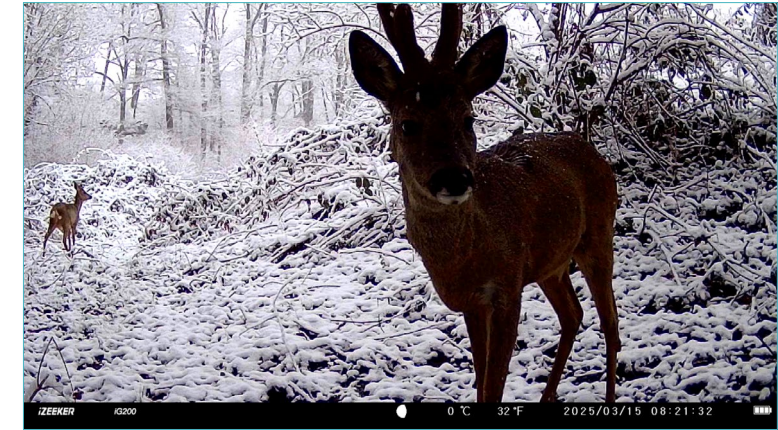
Fond de plan utilisé : Google Satellite



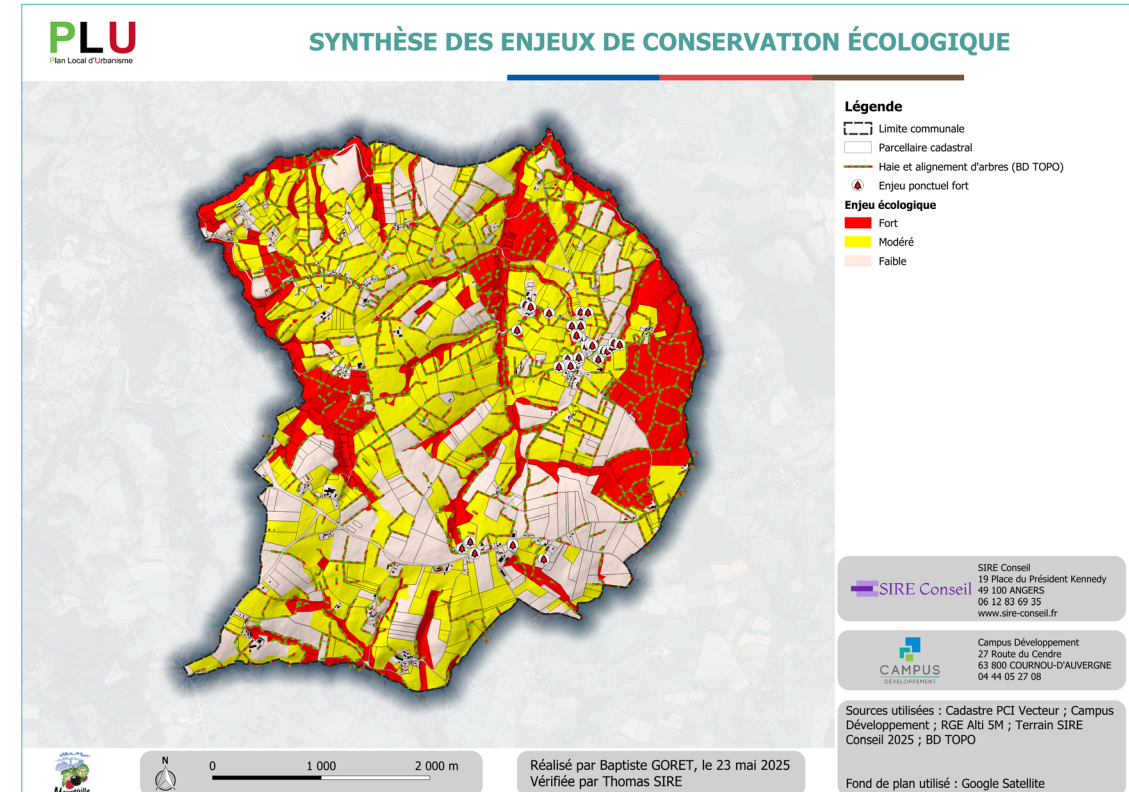
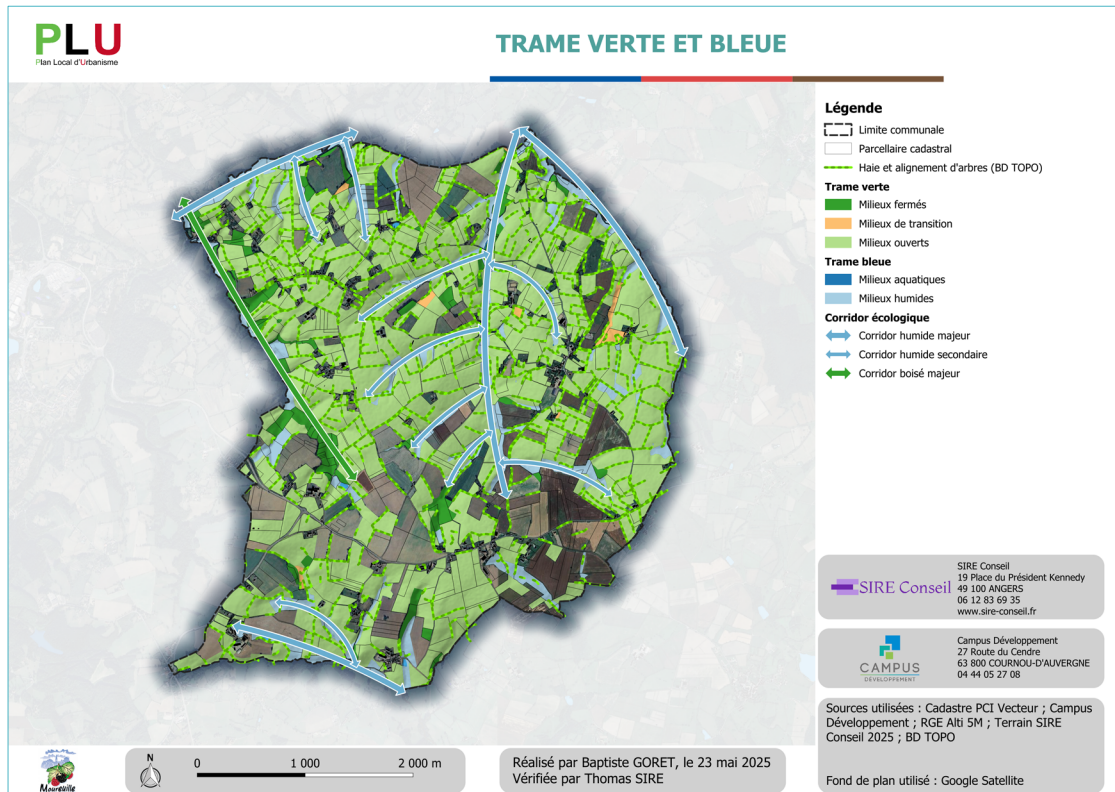
Réalisé par Baptiste GORET, le 23 mai 2025
Vérifiée par Thomas SIRE

FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE

- Une Trame Verte composée d'une sous-trame boisée à protéger (Ouest de la commune), d'une sous-trame de milieux semi-ouverts et d'une sous-trame de milieux ouverts (prairies, haies bocagères) constitutive de la majeure partie de la TV ;
- Une Trame Bleue définie par le réseau hydrographique local, ainsi que les lacs, étangs, mares, prairies humides, ripisylves et boisements riverains.



Chevreuil Européen – piège photo installé sur Moureuille ©SIRE-CONSEIL- Mars 2025

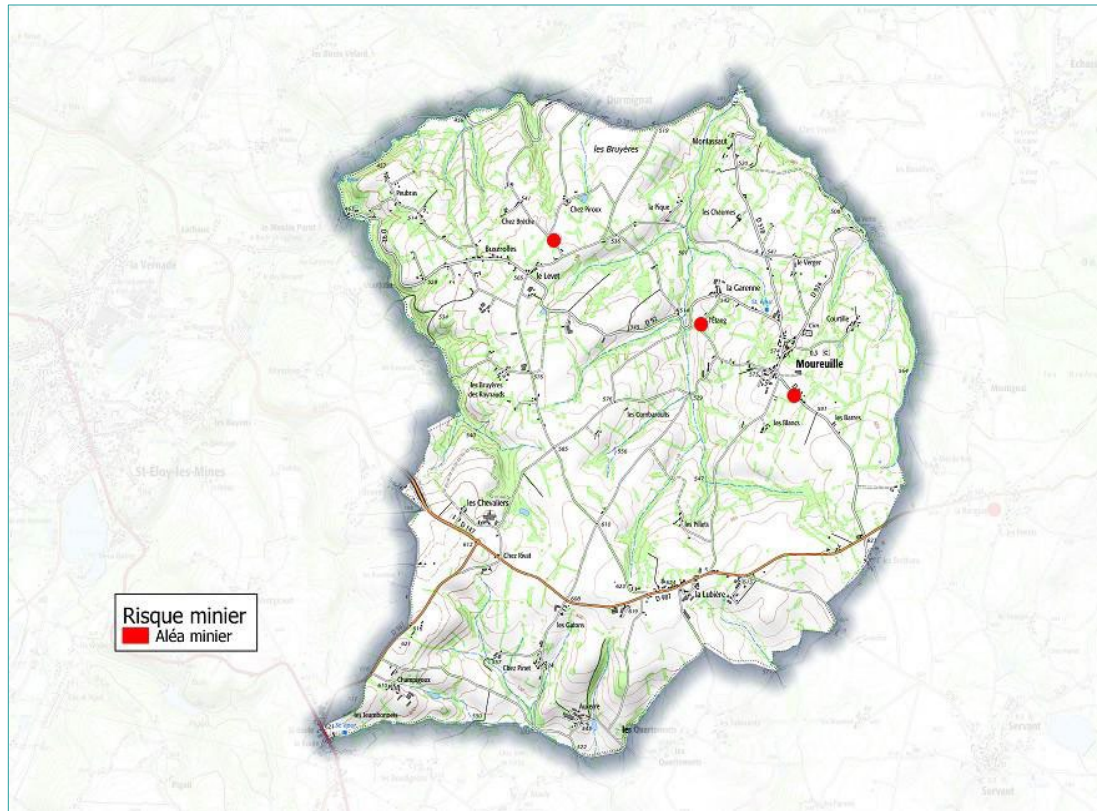


LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

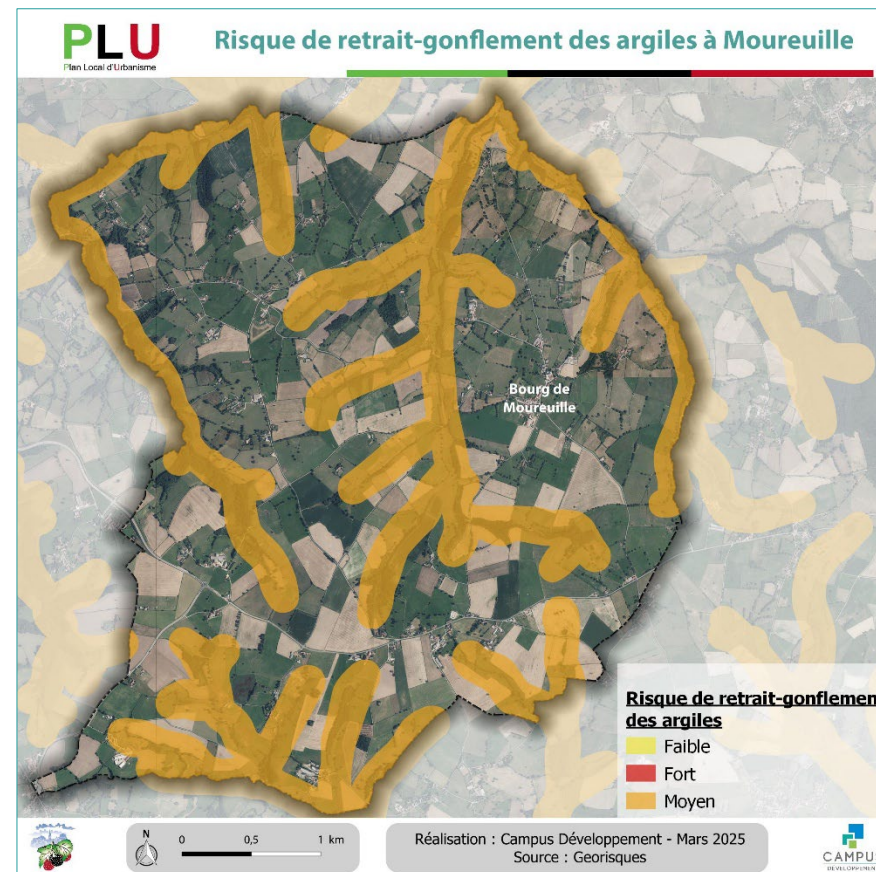
14

Modéré

- **Séisme** : Concerne la totalité du territoire, risque sismique de niveau 2.
- **Radon** : Concerne la totalité du territoire, ce gaz radioactif d'origine naturel est présent dans le sol, l'air et l'eau.
- **Retrait gonflement des argiles** : Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.
- **Risque minier** : concerne trois sites sur la commune.



Risque minier à Moureuille - Etude Géodéris 2019



Qualité de l’environnement

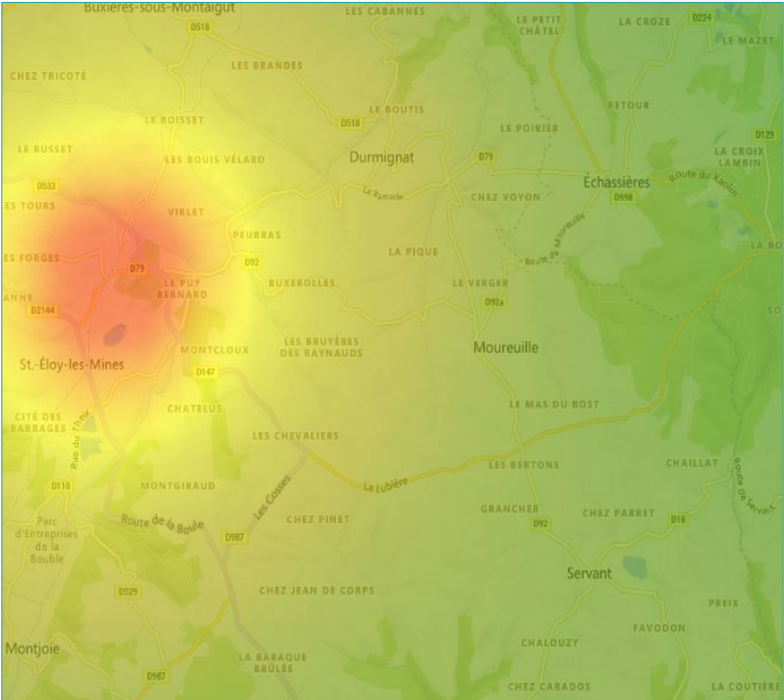
- Une pollution aérienne faible, principalement liée aux routes départementales maillant le territoire ;
- Un environnement naturel qui contribue au bon état atmosphérique ;
- Une pollution sonore limitée au trafic routier ;
- Une pollution lumineuse réduite, qui est principalement concentrée sur Saint-Eloy-les-Mines.

Eau potable

- Gestion assurée en régie par le Syndicat Mixte Sioule et Morge ;
- Une eau de très bonne qualité, pas de problématique d’approvisionnement ;
- Pas de captages ni de périmètre de protection des captages sur le territoire.

Assainissement

- Assainissement collectif séparatif dans le bourg de Moureuille (sans problématique) ;
- Les autres villages et secteurs sont en assainissement autonome, géré par le SM Sioule et Morge.



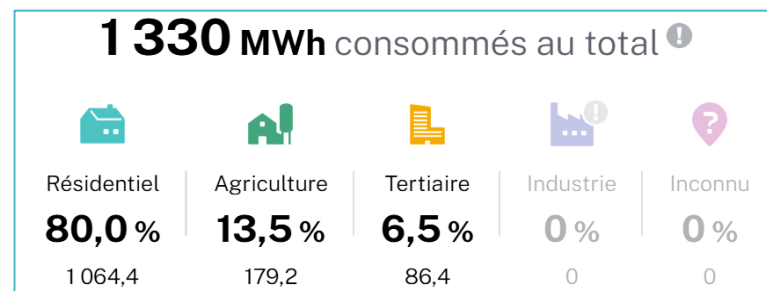
Pollution lumineuse à Moureuille - ©LightPollutionMap

Paramètres	Détails qualité
Bactériologie : Micro-organismes indicateurs d’une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	A : Très bonne qualité Conformité : 100%
Nitrates : Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	A : Très bonne qualité Valeur moyenne : 8 mg/L Valeur maxi : 9,8 mg/L
Pesticides et métabolites pertinents : Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance.	A : Très bonne qualité Conformité : 100 %
Arsenic : Élément d’origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.	B : Dépassement ponctuel de la limite réglementaire Valeur moyenne : 8,58 mg/L Valeur maxi : 10,2 mg/L

Tableau 5 : Indicateurs de la qualité de l’eau potable produite par le Syndicat mixte de la Sioule et Morge (ARS – 2022)

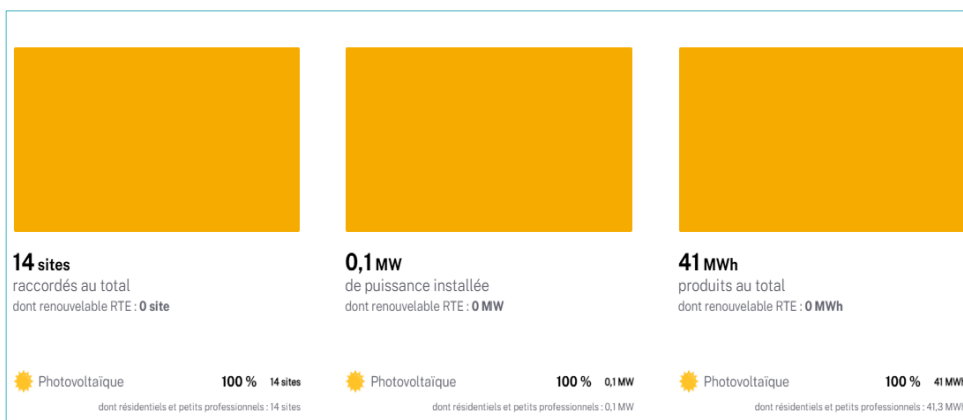
ÉNERGIES RENOUVELABLES

- Consommation d'électricité qui s'élève à 1330 MWh (30 fois supérieur à la production)
- Du bâti agricole propice à l'installation de panneaux photovoltaïques sur toiture
- Une démarche de territorialisation du développement des EnR portée par la CC : travail sur les zones d'accélération en cours

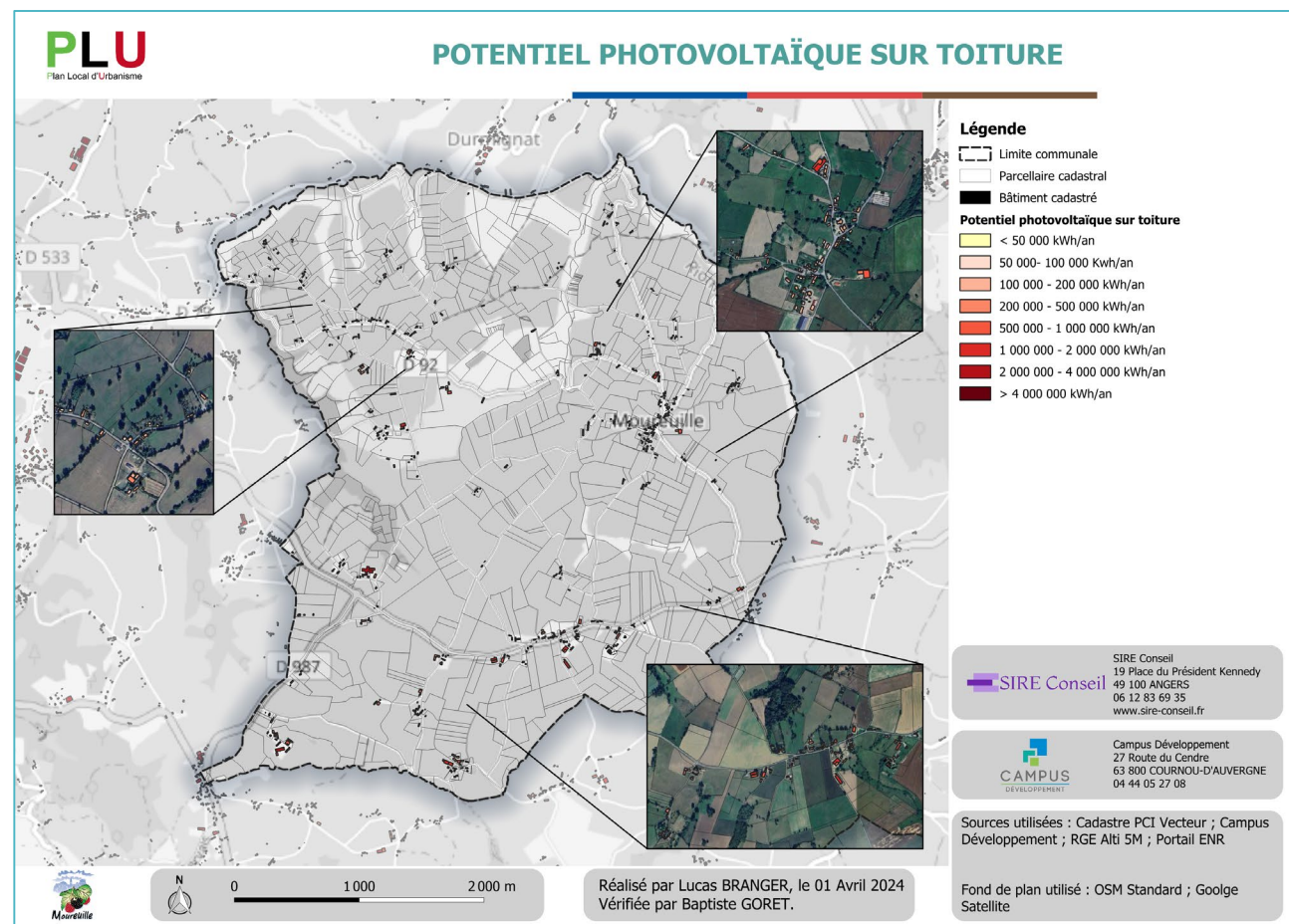


41 MWh produits

1 330 MWh consommés [!]



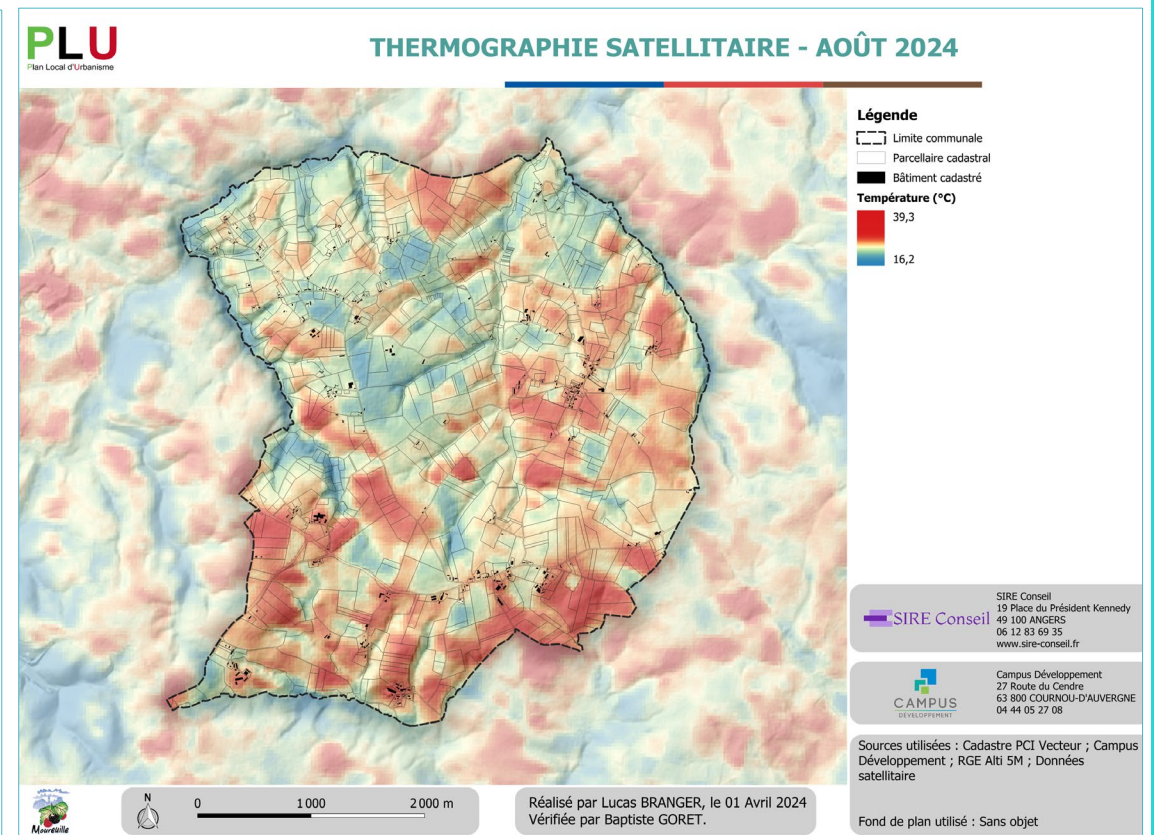
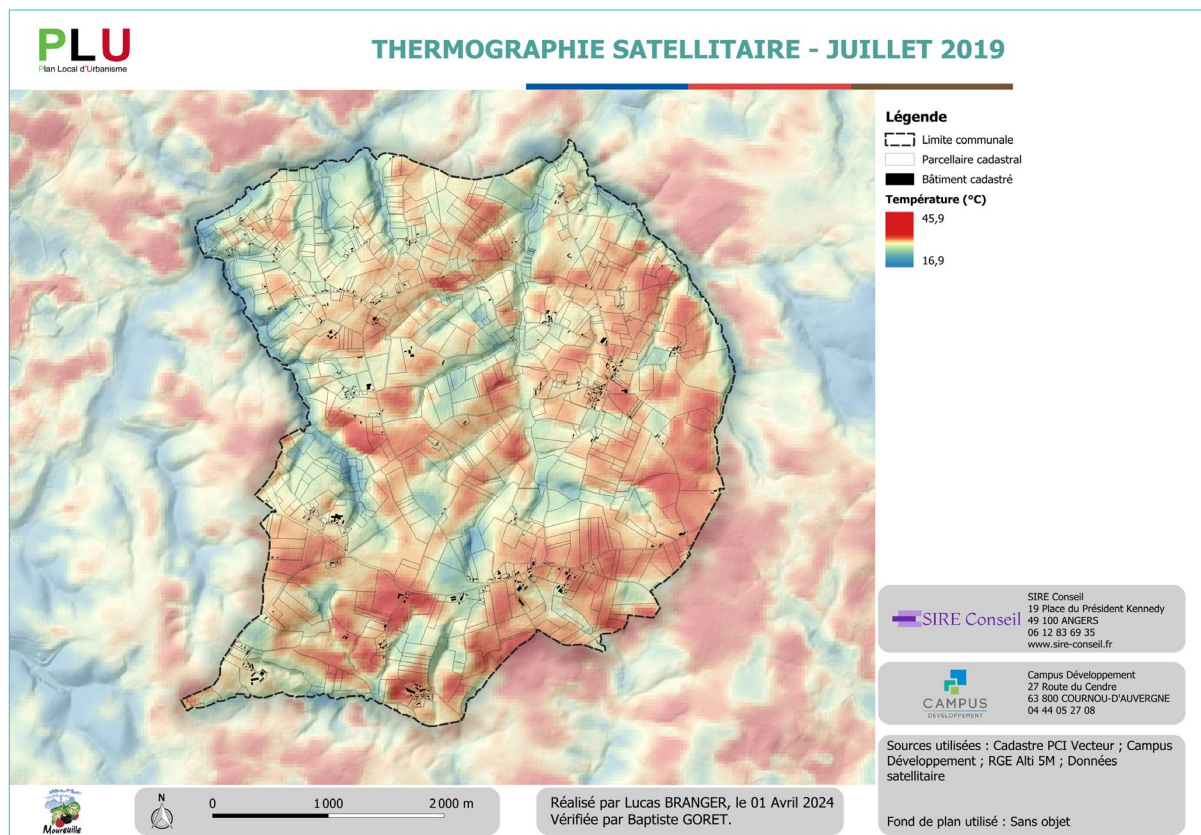
Bilan énergétique de la commune - ©ENEDIS-2023



PROSPECTIVE CLIMATIQUE ET ÎLOTS DE CHALEUR

17

- Des émissions de gaz à effet de serre provenant à 82,4% de l'activité agricole (6 390t CO₂eq) ;
- Des zones urbanisées et terres agricoles (sans couvert végétal et non irriguées) qui agissent comme des îlots de chaleur ;
- Des espaces boisés, parcelles agricoles avec couvert végétal, zones humides et linéaires de cours d'eau qui agissent comme des îlots de fraîcheurs.



DIAGNOSTIC TERRITORIAL

LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES

Partie qui sera réactualisée pendant l'été
sur la base des données INSEE 2022

19

□ Une commune de 380 habitants en 2021, qui connaît une croissance démographique importante depuis le début du 21^{ème} siècle, plus marquée que pour l'intercommunalité

- La commune a gagné 113 habitants en 22 ans depuis 1999 (+1,92%/an), avec un solde migratoire très positif, en lien avec l'arrivée de familles et de jeunes actifs.

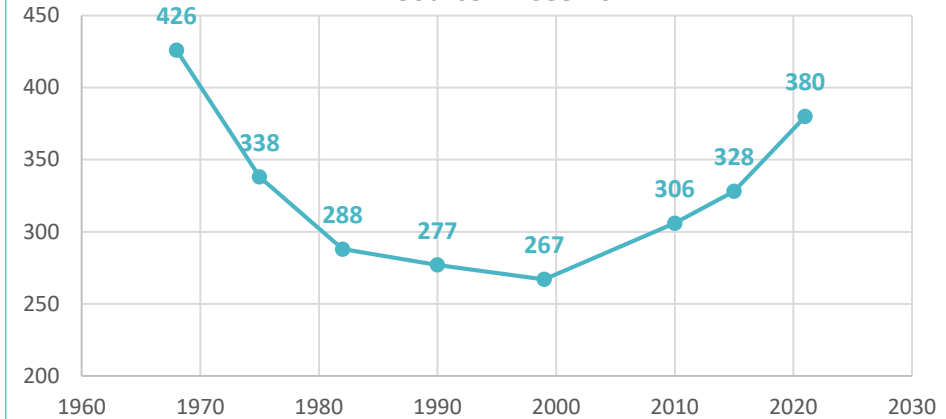
□ Une population relativement jeune mais qui tend vers un léger vieillissement

- Un Indice de jeunesse de 111 pour Moureuille en 2021 contre 43 pour la CC Du Pays de St-Eloy et 79 pour le Puy-de-Dôme ;
- Une progression notable des tranches d'âges 45-59 ans et des 60-74 ans (41,5 % de la population).

□ Une taille de ménage plus élevée que celle des territoires de référence. La taille moyenne des ménages de Moureuille est de 2,59 contre 1,9 pour la CC du Pays de St-Eloy et 2 pour le Puy-de-Dôme.

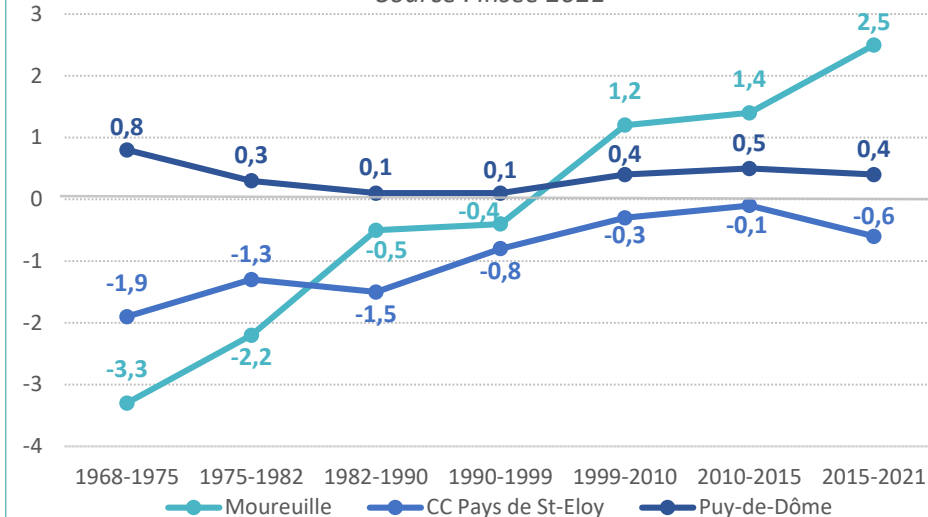
Evolution de la population de Moureuille entre 1968 et 2021

Source : Insee 2021



Evolution du taux de variation annuel moyen de la population (en %/an)

Source : Insee 2021



LE PARC DE LOGEMENTS

❑ Une commune à vocation résidentielle avec plus de 60% de résidences principales... mais environ 26% de résidences secondaires

❑ Un parc de résidences principales caractérisé par :

- Une très large majorité de maisons individuelles (97% des résidences principales) ;
- Des logements plutôt anciens (presque 50 % d'avant 1945) ;
- Des logements de grande taille : 83 % de ces derniers sont composés de 4 pièces ou plus ;
- Près de 84 % des logements occupés par leurs propriétaires ;
- Un parc social très réduit avec seulement 3 logements sociaux.

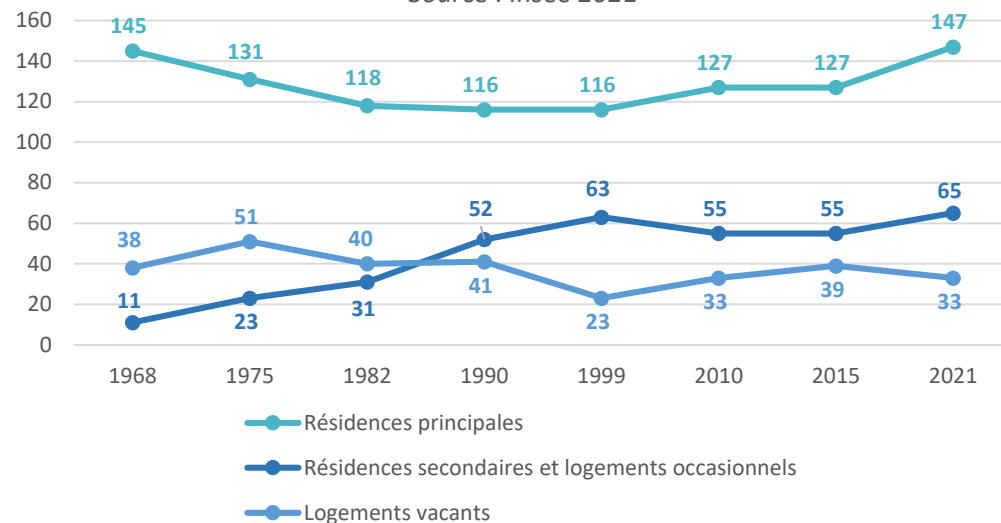
❑ Un taux de résidences secondaires relativement important (26,6 %) bien plus important que pour la Communauté de Communes et le Puy-de-Dôme

❑ Un taux de vacance important mais à nuancer :

- Selon l'INSEE, une vacance de logements de 13,5 % (soit 33 logements), largement supérieure à celle du Département (10,5%) mais inférieur à celle de la Communauté de Communes (15,5%) ;
- Des données LOVAC qui identifient 28 logements vacants, soit un taux de vacance d'environ 11 %.

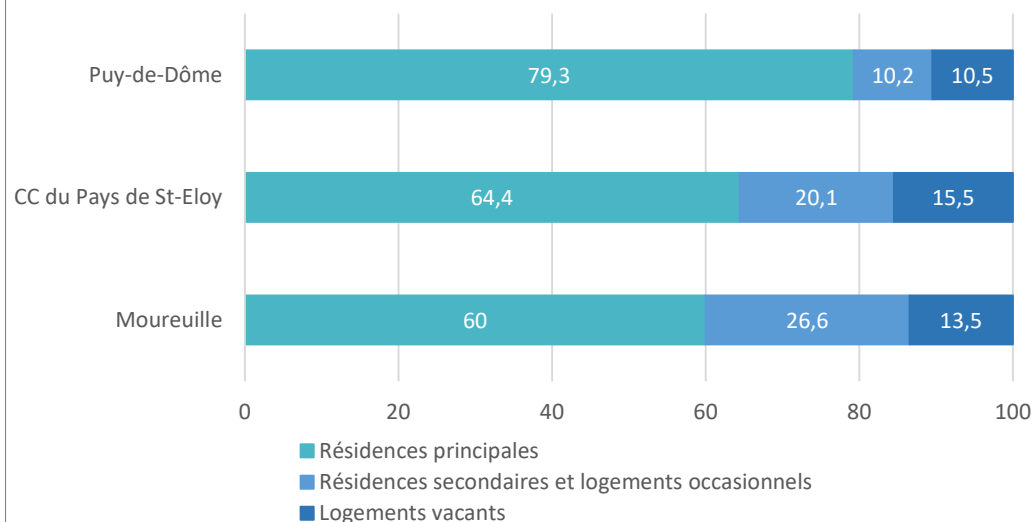
Evolution du parc de logements de Moureuille entre 1968 et 2021

Source : Insee 2021



Catégories de logements en 2021

Source : Insee 2021



FOCUS SUR LES OBJECTIFS DU SCoT

❑ Le SCoT est actuellement en cours de révision pour prendre en compte les nouvelles dispositions législatives et les enjeux environnementaux.

❑ Selon le SCoT, la commune de Moureuille appartient aux communes rurales des secteurs Ouest et Sud du territoire.

❑ Quelques objectifs à respecter :

- Limiter les extensions urbaines ;
- Densifier les espaces déjà bâtis et privilégier un développement urbain par densification du bâti existant et le remplissage des « dents creuses » avant de s'étendre.

⇒ **Compatibilité SCoT / PLU**

Armature territoriale	Habitat individuel	Habitat groupé
Les 2 pôles majeurs + les 3 bourgs périurbains	50 % maximum	50% minimum
Communes rurales des secteurs Est Canton de Combronde Canton de Manzat SIVOM Pontgibaud	60 % à 70 % maximum	30 % à 40 % minimum
Bourgs ruraux et bourgs relais	60 %	40 %
Communes rurales Ouest et Sud (dont fait partie Moureuille)	70 % maximum	30 % minimum

Objectifs du SCoT pour la création de nouveaux logements à Moureuille :

- **70 % en habitat individuel pur avec une densité moyenne de 10 à 15 logement/ha ;**
- **30 % en habitat individuel groupé et intermédiaire avec une densité moyenne d'environ 25 logements/ha ;**
- **Densité totale moyenne attendue : environ 17 logements/ha.**

❑ Une organisation urbaine structurée autour du bourg de Moureuille et des deux principaux villages de Buxerolles et de la Lubière

- Un bourg constitué de deux pôles au Nord et au Sud séparés par un tissu urbain lâche ;
- Des villages importants à vocation résidentielle (Buxerolles, la Lubière) marqués par une urbanisation linéaire le long des axes routiers importants (D92, D987).

❑ De nombreux villages et hameaux agricoles disséminés sur le reste du territoire communal

- Peubras, les Bruyères, Auxerre, Montassaut, les Chevaliers, les Pillets...



Vue aérienne du bourg de Moureuille - ©Campus Développement



Vue aérienne de la Lubière - ©Campus Développement

❑ Une dynamique de construction neuve qui s'élève à 1 logement neuf en moyenne produit par an, mais qui tend à s'accélérer sur les dernières années.

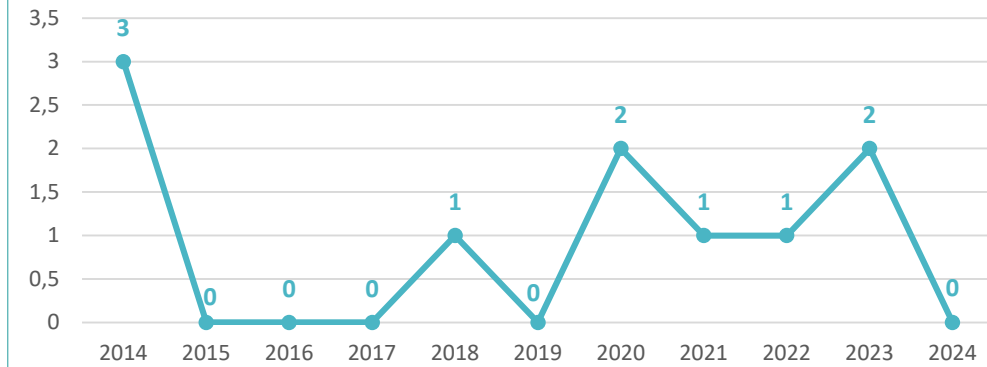
- 10 logements produits sur la période 2014-2024 ce qui témoigne d'une attractivité croissante.

❑ Une consommation foncière des espaces naturels, agricoles et forestiers de 3,77 ha entre 2011 et 2020 dont plus de 91 % à destination de l'habitat.

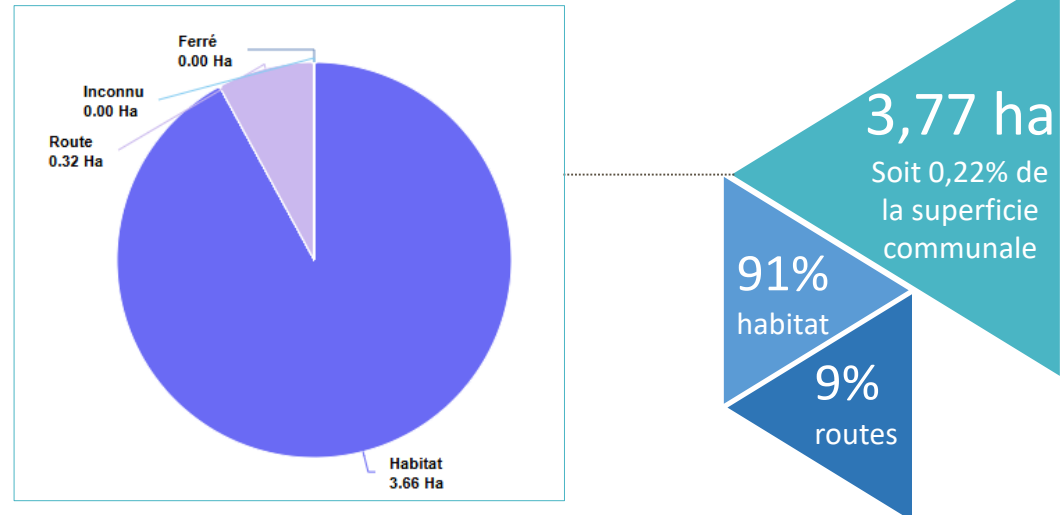
❑ Un objectif de consommation foncière de 0,19 ha/an (1900 m²/an) entre 2021 et 2030.

Evolution du nombre de logements autorisés à Moureuille entre 2014 et 2024

Source : Données communales



Consommation foncière des espaces naturels, agricoles et forestiers 2011-2020



Consommation d'espaces par vocation entre 2011 et 2020 à Moureuille -
©MonDiagArtif

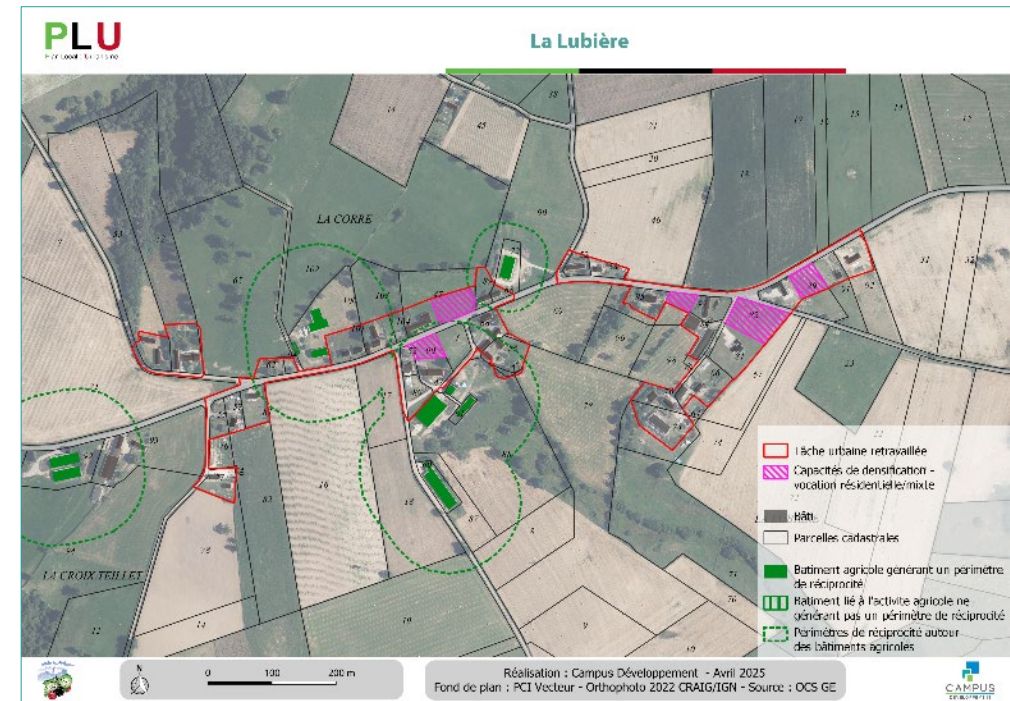
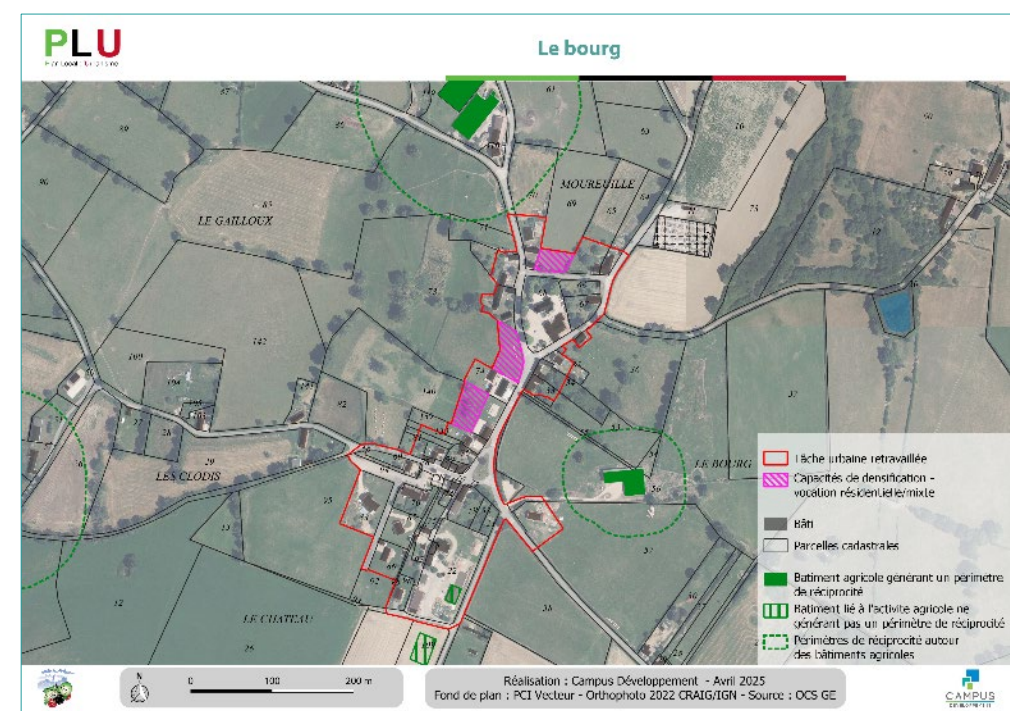
LES CAPACITÉS DE DENSIFICATION

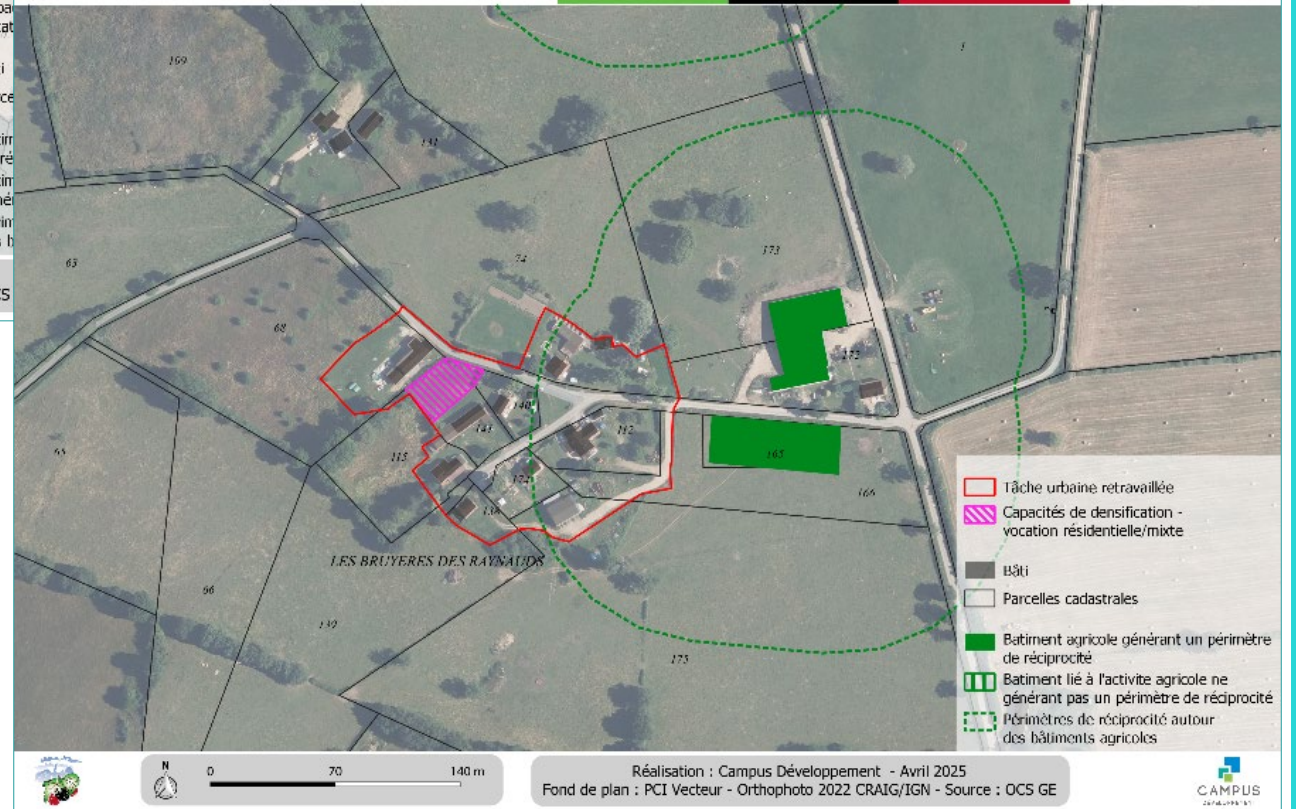
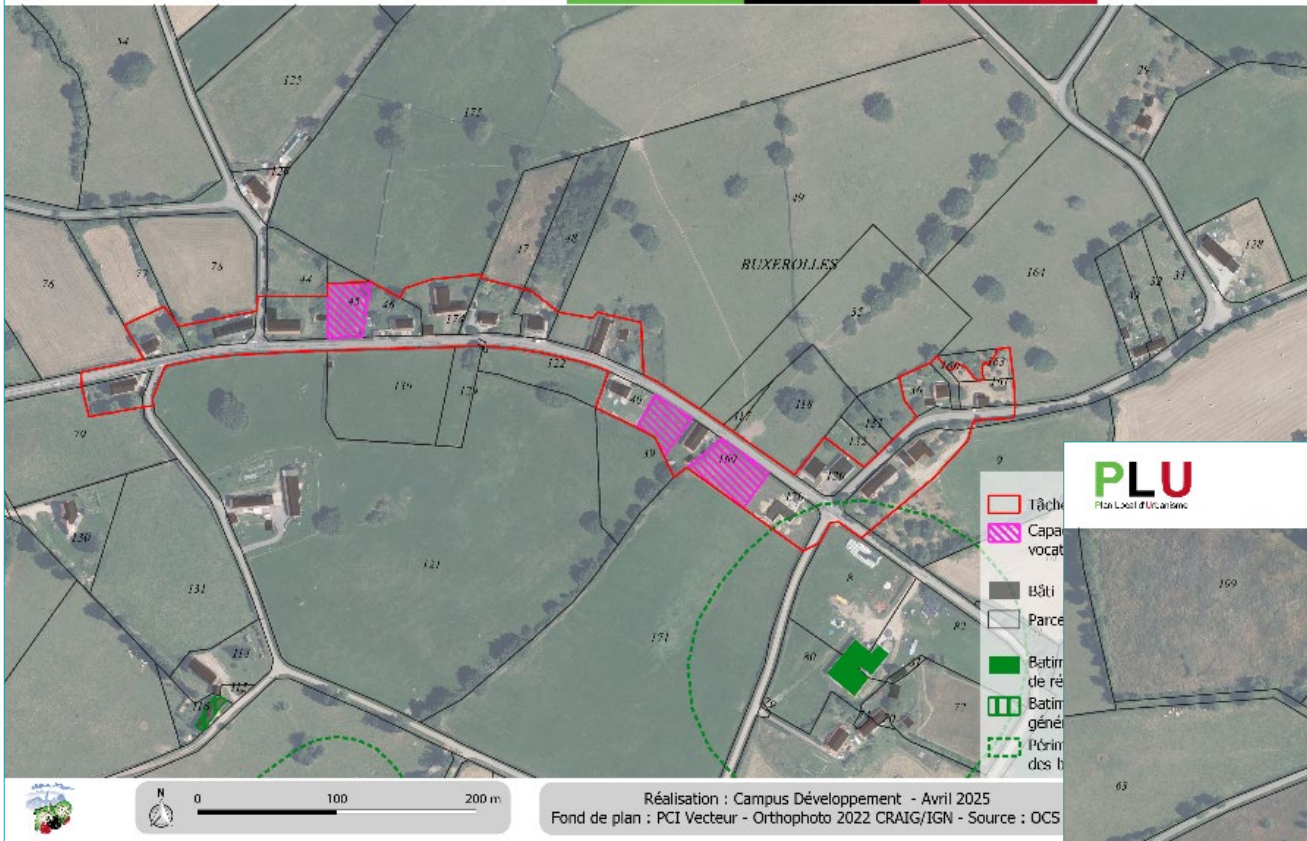
❑ Des capacités de densification à vocation résidentielle/mixte estimées à 1,94 ha réparties dans :

- Le bourg de Moureuille : 4 379 m² ;
- Le village de la Lubière : 10 836 m² ;
- Le village de Buxerolles : 3 407 m² ;
- Le village des Bruyères : 802 m².

❑ Part des ENAF au sein du potentiel foncier en densification :

- Selon l'OCSGE, 70 % des capacités de densification (1,35 ha) sont considérés comme des ENAF ;
- Selon les données DDT, environ 95% des capacités de densification sont considérés comme des ENAF.





LES DYNAMIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Des activités industrielles proches qui rayonnent sur la commune

- Entreprise Rockwool à Saint-Eloy-les-Mines ;
- Projet « EMILI » d'extraction de lithium à Echassières.

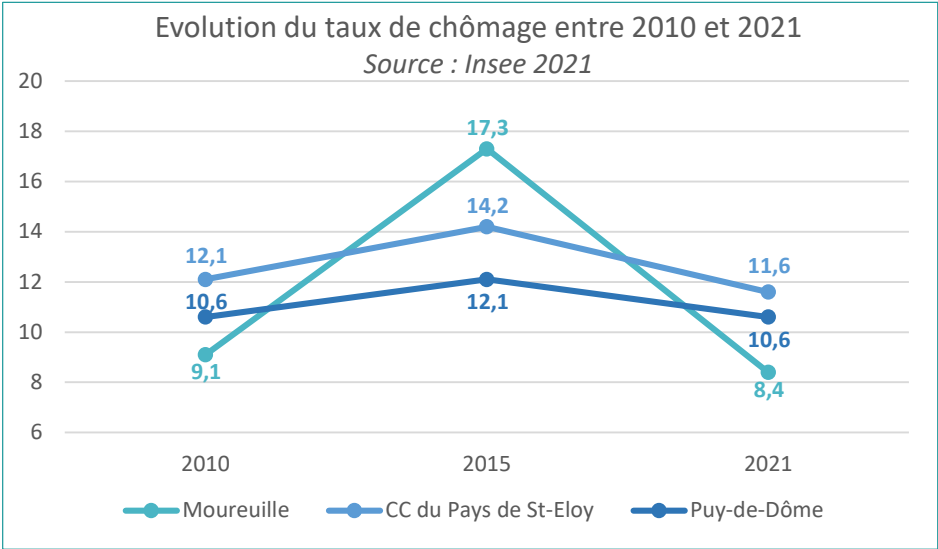
Un nombre d'emplois et d'entreprises faible

- 34 emplois (ICE de 27,4) dont environ la moitié dans le secteur agricole ;
- Un taux de chômage relativement faible de 8,4 % notamment chez les actifs de 25 à 54 ans ;
- Quelques commerces (vente de miel, maroquinerie, céramique) ainsi qu'une auberge et quelques entreprises artisanales (travaux agricoles, terrassement, élagage, charpente/bois...).

Des migrations pendulaires très conséquentes

- Plus de 75% des actifs de la commune travaillent à l'extérieur du territoire (à Saint-Eloy-les-Mines ainsi que dans les communes importantes aux alentours : Montluçon, Combronde, Gannat, Riom, métropole clermontoise, Vichy...).

	Moureuille	CC du Pays de St-Eloy	Puy-de-Dôme
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	152	5498	275100
Nombre d'emplois	34	4884	274897
Indice de Concentration de l'Emploi	27,4	88,8	99,9
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus	55	46	55,3



Une offre touristique très réduite

- Une offre touristique très réduite limitée à quelques gîtes et chalets situés dans les villages de la Lubièrre et de Chez Brèche

LES DYNAMIQUES AGRICOLES

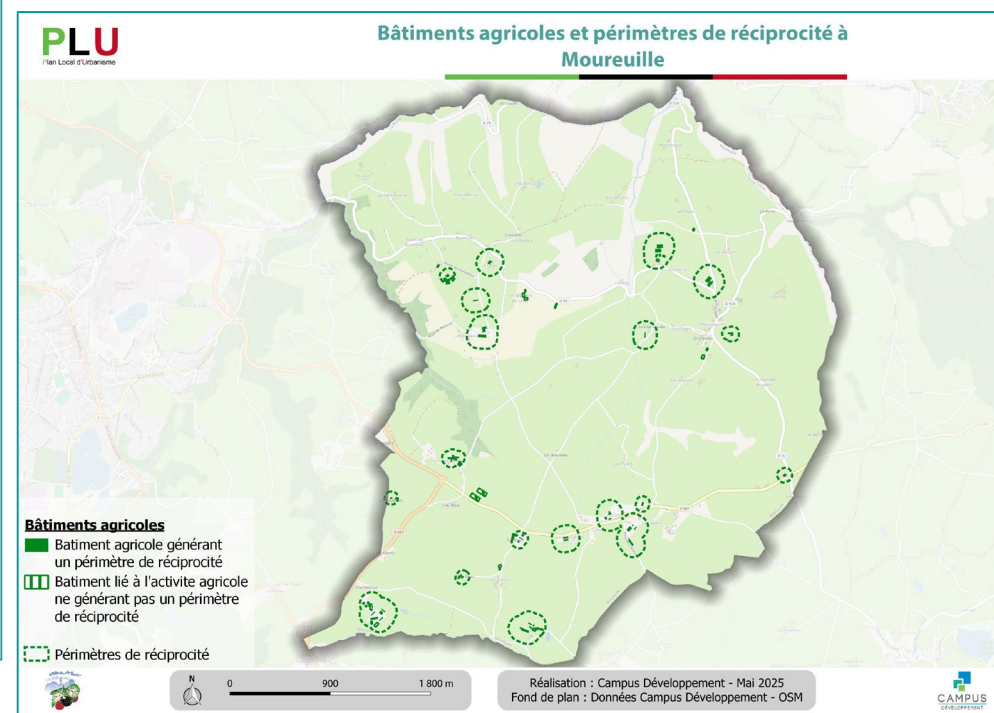
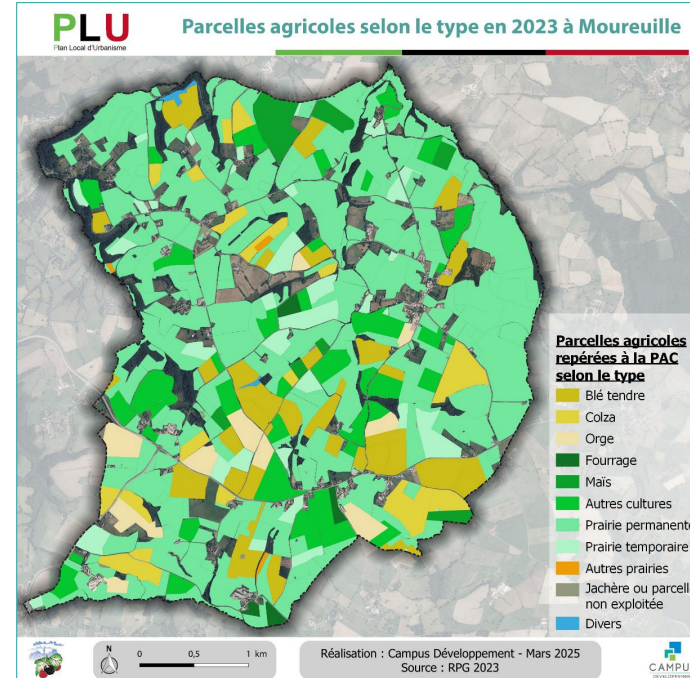
❑ Un territoire occupé majoritairement par des espaces agricoles (86,2 % de la superficie communale soit 1 459 ha)

- Les boisements représentent 7,5% de la superficie de la commune.

❑ L'activité agricole, activité économique majeure de la commune :

- Une commune qui compte 16 exploitations en 2020 : perte de 25 exploitations entre 1988 et 2020 ;
- Une SAU exploitée relativement stable de 1 382 hectares en 2020, soit 81 % de la superficie communale, dominée par les prairies permanentes et temporaires à plus de 65 %.

❑ Des exploitations orientées principalement vers l'élevage bovin mixte (ainsi qu'en minorité l'élevage de volailles et l'élevage porcin), et disséminées sur l'ensemble de la commune, entrecoupées de polyculture (céréales, fourrages...)



❑ Une offre de services très limitée sur la commune de Moureuille

- 2 assistantes maternelles agréées, services municipaux et salle polyvalente, aire de jeux, associations...

❑ Une commune largement tournée vers Saint-Eloy-les-Mines via les services de la CC du Pays de St-Eloy

- Un accueil de la petite-enfance localisé principalement à Saint-Eloy : crèche, centre d'accueil de loisirs...
- Des équipements sportifs et culturels structurants : stade, piscine, tennis, piste d'athlétisme, gymnase, médiathèque, cinéma...
- **90 % des enfants de Moureuille sont scolarisés dans les écoles maternelles, primaires et élémentaires à Saint-Eloy-les-Mines** tandis que le reste, en lien avec la profession des parents, vont à l'école à Servant, Lapeyrouse et Echassières ; un collège public et privé, un lycée professionnel sont présents sur St-Eloy ;
- Un centre médical, une pharmacie et plusieurs médecins généralistes ;
- Plusieurs structures d'aides à domicile, d'accueil de jour des malades d'Alzheimer, un ESAT...

❑ Les autres équipements et services se situent dans les grandes villes alentours

- Des spécialistes de santé situés dans la métropole clermontoise (CHU) ainsi que dans les communes de Montluçon, Vichy et Gannat ;
- Des lycées généraux et des établissements d'études supérieures également situés dans les villes plus importantes, avec un ramassage scolaire dans le bourg de Moureuille et à la Lubièrre et Buxerolles.

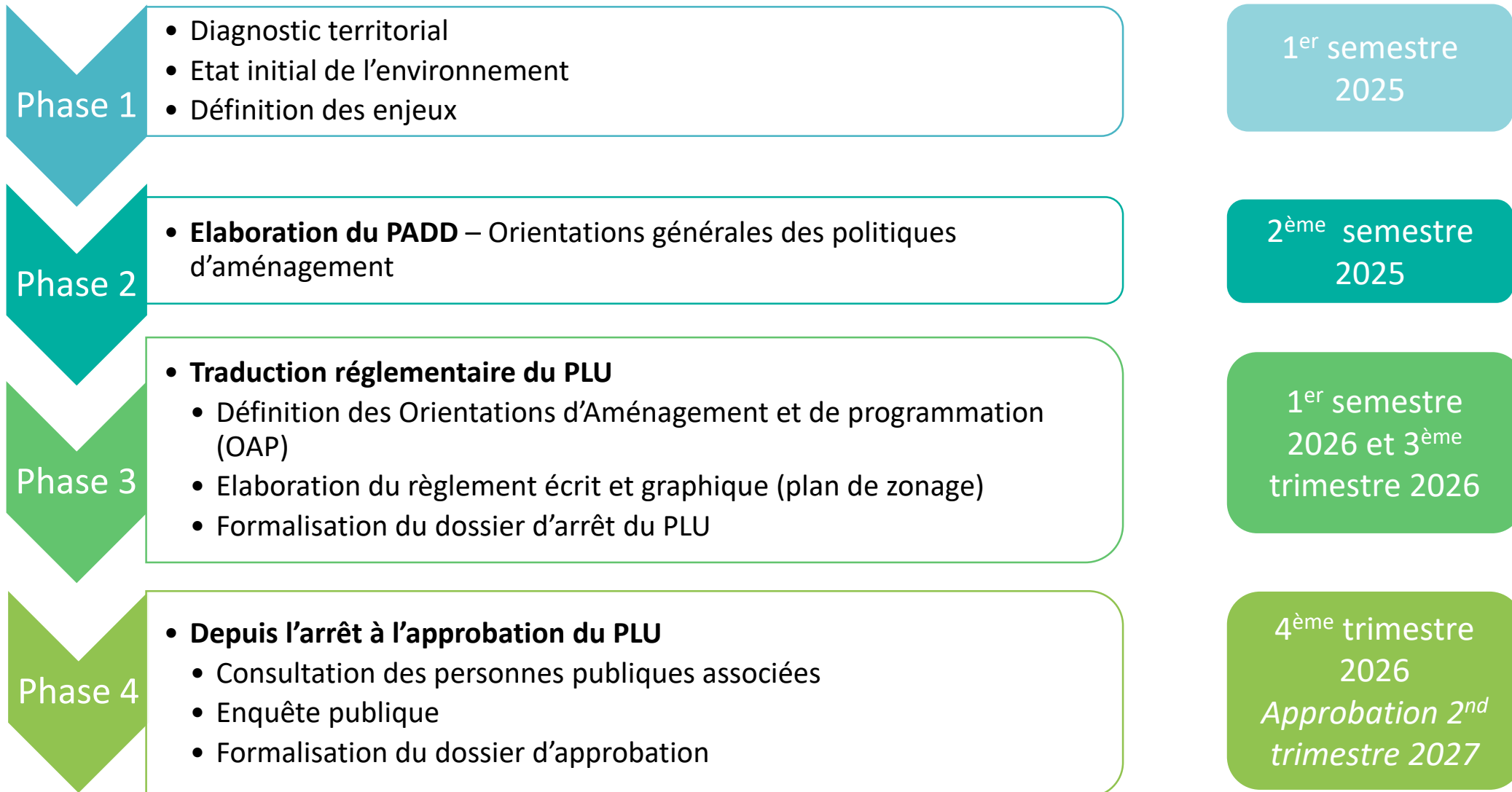
PRINCIPAUX ENJEUX

LES PRINCIPAUX ENJEUX

- ❑ La poursuite du développement de l'attractivité résidentielle de Moureuille tout en s'adaptant aux enjeux environnementaux (adaptation au changement climatique, limitation de l'artificialisation des sols, réduction des émissions de gaz à effet de serre...)
- ❑ La prise en compte du développement du projet « EMILI » de mine de lithium à Echassières porté par Imerys que ce soit en termes d'attractivité résidentielle et économique pour les communes proches du site
- ❑ La préservation de l'activité agricole qui contribue à la fois à la dynamique économique du territoire et à la valorisation du cadre de vie
- ❑ La valorisation du patrimoine bâti, architectural ainsi que des vues vers le grand paysage
- ❑ La préservation de la trame verte et bleue : haies bocagères, réseau hydrographique, espace boisé...
- ❑ La préservation de la ressource en eau, tant en termes de qualité que d'approvisionnement
- ❑ L'encadrement du développement des énergies renouvelables (agrivoltaïsme notamment)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

DÉMARCHE ET CALENDRIER PRÉVISIONNEL



MERCI DE VOTRE ATTENTION